

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique,  
de la biodiversité, de la forêt, de la  
mer et de la pêche

**Arrêté du 3 septembre 2025**

**fixant la composition du jury du concours professionnel pour l'accès au grade de chef  
technicien de l'environnement ouvert au titre de l'année 2025**

**La ministre de la transition écologique de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la  
pêche et le directeur général de l'Office français de la biodiversité,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2001-586 du 05 juillet 2001 modifié portant statut particulier du corps des  
techniciens de l'environnement ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires  
communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 7 novembre 2002 modifié fixant les modalités du concours professionnel pour  
l'accès au grade de technicien supérieur de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 13 juin 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture d'un concours  
professionnel pour l'accès au grade de chef technicien de l'environnement ;

Sur proposition de la directrice des ressources humaines du ministère de la transition écologique,  
de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche et du directeur général de l'Office français  
de la biodiversité,

**Arrêtent :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le jury du concours professionnel pour l'accès au grade de chef technicien de l'environnement,  
au titre de l'année 2025, est composé comme suit :

Présidente :

Madame Valérie LE BOURG, inspectrice générale de santé publique vétérinaire ;

En cas d'empêchement de la présidente, Monsieur Sébastien CHAUVEAU, ingénieur de  
l'agriculture et de l'environnement, assurera la présidence.

Membres :

Monsieur Jérôme CAVAILHES, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat ;

Monsieur Sébastien CHAUVEAU, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement ;  
Monsieur Didier ORY, chef technicien de l'environnement.

## Article 2

La directrice des ressources humaines du ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche et le directeur général de l'Office français de la biodiversité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 3 septembre 2025

La ministre de la transition écologique, de la  
biodiversité, de la forêt, de la mer et de la  
pêche

Pour la ministre et par délégation

Amélie  
LE-NEST  
amelie.le-  
nest

Signature  
numérique de  
Amélie LE-NEST  
amelie.le-nest  
Date : 2025.09.03  
15:58:47 +02'00'

Le directeur général de l'Office français de la  
biodiversité,

Olivier THIBAUT  
Signé numériquement le 03/09/2025  
par Olivier Thibault  
Directeur général

